

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 2 avril à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 21 mars 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GÉNNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean-Yves BRECIN, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absent excusé ayant donné un pouvoir : Christian HAURET a donné pouvoir à Jean-Yves BRECIN.

Étaient absentes excusées : Hélène PAYET, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Nicolas BARAY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20250402-2 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL APPROBATION DU CFU 2024

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom s'est portée candidate au passage au Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2024. Le CFU deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux, obligatoire à partir de 2026.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de l'intercommunalité. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2023.

I – Présentation générale du Compte Financier Unique 2024 :

A – Section Fonctionnement

Le résultat d'exercice 2024 de la section de fonctionnement s'élève à **934 785,75 €** soit une baisse de 83 925,93 € par rapport à 2023.

	2023	2024	Var. 24-23
Résultat de gestion	1 278 645,17 €	1 219 310,40 €	- 59 334,77 €
Résultat financier	- 4 854,54 €	- 4 043,49 €	+ 811,05 €
Résultat exceptionnel	37 284,77 €	25 144,02 €	- 12 140,75 €
Résultat réel de fonctionnement	1 311 075,40 €	1 240 410,93 €	- 70 664,47 €
Résultat des opérations d'ordre	- 292 363,72 €	- 305 625,18 €	- 13 261,46 €
Résultat courant de fonctionnement	1 018 711,66 €	934 785,75 €	- 83 925,93 €

1- Dépenses

Au total, en 2024, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **7 426 363,98 €** soit une hausse de +6,5% (+455 915,85 €) par rapport à 2023.

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
011 Charges à caractère général	1 274 289,19 €	1 449 569,46 €	175 280,27 €	+13,8 %

Postes en hausse :

Electricité	+35,3 k€
Gaz	+23,3 k€
Fioul	+6,1 k€
Compétence GEMAPI	+96,0 k

Poste en baisse :

Entretien bâtiments	-10,5 k€
Entretien des sentiers de randonnées	-8,9 k€

012 Charges de personnel	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	2 294 082,35 €	2 505 400,70 €	211 318,35 €	+9,2 %

Personnel extérieur et affecté aux communes	+5,2 k€
Masse salariale	+200,4 k€
Autres charges de personnel dont assurance statutaire	+5,7 k€

014 Atténuation de produits	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	1 900 635,65 €	1 776 626,95 €	-124 008,70 €	-6,5 %

Ce chapitre correspond aux différents versements aux communes (IFER, attribution de compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR.

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	1 188 744,48 €	1 332 105,19 €	143 360,71 €	+ 12,1 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables, les indemnités des élus et la participation au SDEC.

Prise de compétence « piscine » - Subvention au SIVU (113,4 k€)	+113,4 k€
Subventions aux associations enfance et jeunesse (549,7 k€)	+30,4 k€
Subventions aux associations sportives (136,6 k€)	+7,8 k€
Subventions aux associations culturelles (162,8 k€)	+4,2 k€
Déficit des budgets annexes (47,6 k€)	-22,9 k€

66 Charges financières	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	4 854,54 €	4 043,49 €	-811,05 €	-16,7 %

67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	460,00 €	0,00 €	-460,00 €	-100,0%

68 Provisions	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	52,93 €	40 000,00 €	+39 947,07 €	n.s.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	307 328,99 €	318 618,19 €	+11 289,20 €	+3,7 %

Ce chapitre enregistre les amortissements (- 49 k€) et les écritures de cessions (+59,1 k€).

2- Recettes

En 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 361 149,73€, soit une hausse de +4,7% par rapport à 2023.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	80 961,55 €	69 081,58 €	- 11 879,97€	-14,7 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (congé maladie, congé maternité, ...). Elles incluent également la participation salariale aux tickets restaurants.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	91 627,50 €	113 508,95 €	+ 21 881,45€	+23,9 %

73 Impôts et taxes	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	3 128 178,89 €	3 115 653,60€	- 12 525,29 €	-0,4 %

Fraction de TVA – Taxe d'habitation	-0,5 k€
Fraction de TVA - CVAE	-2,2 k€
Attribution de compensation	-7,2 k€
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	-2,6 k€

731 Fiscalité locale	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	2 243 802,48 €	2 443 451,89€	+ 199 649,41 €	+8,9 %

Impôts locaux	+150,9 k€
TASCOM	+30,3 k€
IFER	+14,7 k€
GEMAPI	Stable
Taxe de séjour	+3,3 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	2 330 334,57 €	2 518 339,79 €	+ 188 005,22€	+8,1 %

Dotations Globales de Fonctionnement dont :	+63,3 k€
<i>Dotations d'intercommunalité</i>	+68,5 k€
<i>Dotations de compensation</i>	-5,2 k€
Allocations de compensation de l'Etat, DCRTP et FDPTP	+25,6 k€
FCTVA	+23,9 k€
Subventions des partenaires :	+75,0 k€
- Emplois : Petites Villes de Demain, 2 Techniciens bocage, 2 Techniciens rivière, conseiller numérique	(+105 k€ GEMAPI)
- AESN et Département : programme ruissellement, érosion, mares, haies; programmes RCE	

- Caisse d'allocations familiales et Département : ALSH, RPE, Locaux Jeunes
- Département : saison culturelle, utilisation des équipements sportifs par les collégiens, entretien des sentiers de randonnées de qualité
- État : maisons France Services

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	61 491,85 €	22 976,89 €	-38 514,96 €	-62,6 %

Les autres produits de gestion courante incluent les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire. Les recettes sont nettement en baisse (-38,5k€), suite au départ de l'entreprise AXM Industrie qui occupait les locaux des ateliers relais de Coulvain.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	37 797,70 €	65 144,02€	+27 346,32 €	+ 72,3 %

78 Reprises sur provisions	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	0,00 €	0,00 €		n.s.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en valeur	Evolution 24/23
	14 965,27 €	12 993,01 €	-1 972,26 €	-13,2 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2024, à **2 035 032,04 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux, sont enregistrées à hauteur de 1 488 628,53 €.

Les autres dépenses, d'un total de 546 403,51€, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (51,5 k€),
- Le remboursement de cautions (3,9 k€),
- Un remboursement de FCTVA perçu à tort (37,9 k€),
- L'amortissement des subventions d'équipement perçues (13,0 k€),
- Les opérations patrimoniales (440,2 k€).

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2024 se sont élevées à **2 376 811,87 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 1 282 593,93€.

En second lieu, elles incluent notamment :

254 136,96 €	De FCTVA
62 712,13 €	De taxe d'aménagement
140,80 €	D'autres recettes d'investissement (annulations de mandats...)
18 440,00 €	Pour les opérations pour compte de tiers
318 618,19 €	D'amortissement des biens
440 169,86 €	Opérations patrimoniales

Le résultat d'exercice 2024 de la section d'investissement est excédentaire de 341 779,83 €.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 471 979,16	8 763 863,74	16 235 842,90
	Recettes réalisées (1)	B	2 376 811,87	8 361 149,73	10 737 961,60
	Restes à réaliser	C	611 996,04	81 386,00	693 382,04
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 180 029,86	11 686 717,85	17 866 747,71
	Dépenses réalisées (1)	E	2 035 032,04	7 426 363,98	9 461 396,02
	Restes à réaliser	F	395 651,73	165 338,39	1 051 190,12
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	341 779,83	934 785,75	1 276 565,58
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-311 949,30	2 922 854,11	2 610 904,81
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	29 830,53	3 857 639,86	3 887 470,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-283 855,69	-83 852,39	-367 808,08
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-254 025,16	3 773 887,47	3 519 862,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Gérard LEGUAY) décide :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du budget principal « PREBOCAGE INTERCOM »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



